

Mémento

Le SAGE en quelques mots



Le SAGE en quelques mots

[Le mot du Président]

L'eau, sacralisée comme patrimoine commun de la Nation en 1992, est un bien vital, indispensable à toutes nos activités.

Elaborer un SAGE n'est pas une mince affaire. Il s'agit de réunir autour d'un projet commun - garantir durablement la meilleure qualité de l'eau et de ses milieux associés - des représentants de groupes d'acteurs pouvant avoir des intérêts totalement divergents.

Créé par la loi sur l'eau de 1992 et renforcé juridiquement par celle de 2006, le SAGE est un véritable document cadre qui a la singularité de devoir répondre aux exigences européennes tout en prenant en compte les enjeux spécifiques locaux de notre territoire.

Plus de cinq années, conjuguant expertise technique et concertation avec le plus grand nombre des acteurs du bassin versant, auront été nécessaires pour élaborer notre SAGE.

Elaborer un SAGE n'est pas une fin en soi. En effet, la réussite de cette démarche repose sur une mise en œuvre efficace qui passe par une mobilisation sans faille des acteurs de l'eau du bassin versant.

Ce Mémento vise à vous expliquer de manière synthétique et illustrée la démarche de SAGE, son intérêt et son ambition. Bonne lecture !

Jean-Pierre GÉRONDEAU,

Président de la Commission Locale de l'Eau



Le SAGE, pour une gestion durable et concertée de l'eau

Issus de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sont des outils de planification qui visent à fixer les objectifs d'utilisation, de valorisation et de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

- ➔ Un objectif général : **concilier la satisfaction des différents usages de l'eau** (agricoles, industriels, domestiques, etc.) **sans porter d'atteinte irréversible à la ressource en eau et aux milieux aquatiques.**
- ➔ Une méthode de travail : adopter une **vision globale** de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur un territoire naturel cohérent, le **bassin versant**, par la **concertation** avec l'ensemble des groupes d'intérêt.
- ➔ Une portée réglementaire : le SAGE est **opposable à l'Administration et à tous les citoyens.**

La France est concernée par près de 150 SAGE, couvrant 45 % du territoire métropolitain. Plus de la moitié est en cours d'élaboration. Une quarantaine est en phase de mise en œuvre. L'état d'avancement est le suivant :



- Emergence (13)
- Instruction (9)
- Elaboration (83)
- Mise en œuvre (41)

Un territoire cohérent, le bassin versant

Le périmètre du SAGE a été fixé par arrêté interpréfectoral le 27 janvier 1999. Il concerne **la totalité du territoire naturel que constitue le bassin versant de l'Huisne**. L'Huisne qui prend sa source à La Perrière (Orne), sur les hauteurs des collines du Perche et qui conflue avec la Sarthe au Mans (Sarthe), est alimentée par près de 1 500 kilomètres de cours d'eau et des nappes souterraines. Cet ensemble représente son bassin versant. Il représente un territoire cohérent du point de vue des composantes naturelles, des contraintes socio-économiques et des enjeux de la gestion de l'eau identifiés.



Le bassin versant ?

C'est un territoire délimité par des lignes de crête où les eaux de pluie se rassemblent et s'écoulent de manière superficielle ou souterraine vers un même exutoire.

Même si ma commune n'est pas traversée par un cours d'eau, elle appartient à un bassin versant !



La carte du bassin versant

Le bassin versant de l'Huisne ce n'est pas seulement l'Huisne, c'est aussi d'autres cours d'eau comme le Chêne Galon, la Commeauche, la Jambée, la Corbionne, l'Erre, la Mème, la Coudre, la Clôche, la Rhône, le Montreteau, la Longuève, le Dué, le Narais, la Vive Parence... C'est aussi des milieux humides et des nappes souterraines !

Quelques chiffres !

- 187 communes
- Environ 180000 habitants
- 3 départements : Orne, Eure-et-Loir et Sarthe
- 3 régions : Basse-Normandie, Centre, Pays-de-la-Loire
- Une superficie de 2 396 km²
- Plus de 1 800 km de cours d'eau

[La Clé de la réussite]



La Commission Locale de l'Eau (CLE - prononcer clé) est le **parlement local de l'eau** chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du SAGE.

La CLE du bassin de l'Huisne a été constituée par arrêté préfectoral le 15 juillet 1999. Ses membres sont répartis en trois collèges :

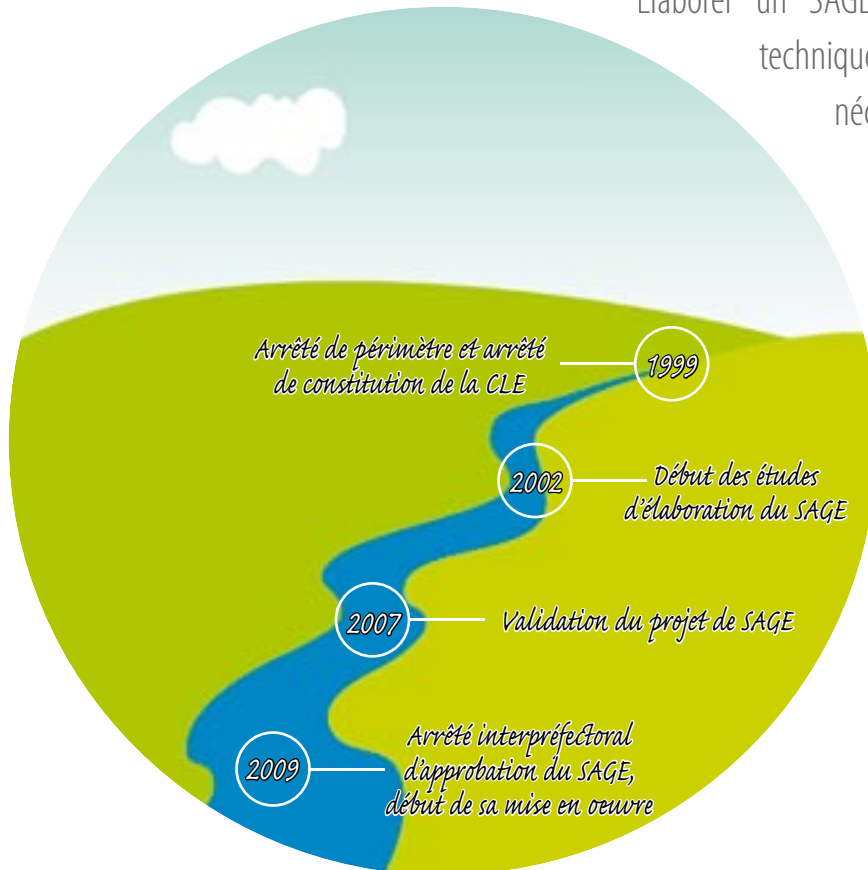
- ➔ **Collège des élus locaux** (conseillers régionaux, conseillers généraux, maires, présidents d'EPCI, etc.) : au moins la moitié des membres.
- ➔ **Collège des usagers** (chambres consulaires, associations de consommateurs, fédérations pêche, etc.) : au moins un quart des membres.
- ➔ **Collège de l'Etat et de ses établissements publics** (DDAF, DIREN, DDASS, ONEMA, Agence de l'eau, etc.) : au plus un quart des membres.

Par ailleurs, la CLE peut s'appuyer sur les travaux de son bureau et de ses commissions thématiques. Ses ressources techniques et financières sont mobilisées par un établissement public interdépartemental.



Les temps fort du SAGE

Elaborer un SAGE demande de nombreuses années d'expertise technique et de concertation. Cette durée est absolument nécessaire pour que ce document singulier réponde au mieux aux exigences de protection de l'eau et des milieux aquatiques et de développement socio-économique du bassin versant.



L'ensemble des études d'élaboration du SAGE sont consultables sur www.sagehuisne.org



Les enjeux de la gestion de l'eau du bassin versant de l'Huisne

Compte tenu de la tendance à la dégradation de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques et à l'aggravation du fonctionnement hydraulique des cours d'eau, les enjeux auxquels le SAGE doit répondre sont clairement identifiés :

- ➔ l'**hydromorphologie** : assurer la continuité écologique des cours d'eau, protéger et réhabiliter les milieux aquatiques,
- ➔ la **qualité des eaux** : réduire les pollutions d'origine azotée, phosphorée et les pesticides,
- ➔ l'**eau potable** : assurer une bonne qualité de la ressource en eau potable, sécuriser, diversifier et optimiser quantitativement la ressource en eau.
- ➔ la **lutte contre les inondations** : réduire les facteurs aggravants et faire prendre conscience du risque à tous les acteurs du bassin versant.



Les objectifs définis par la CLE pour le bassin versant

Le SAGE se décline autour de l'objectif stratégique d'**amélioration du bon état des eaux et des milieux d'ici 2015**. Le respect de cet objectif passe par celui de trois objectifs spécifiques et d'un objectif transversal. Ils concernent l'ensemble des grandes composantes du bassin versant : l'eau, les milieux aquatiques associés et les activités humaines. Ces objectifs sont les suivants :

- ➔ la ressource en eau est au cœur des préoccupations tant sur le plan qualitatif que quantitatif,
- ➔ les milieux aquatiques sont considérés par les fonctionnements des hydrosystèmes ainsi que par la continuité et le régime hydrologiques,
- ➔ assurer le développement équilibré, cohérent et durable des usages de l'eau et des activités humaines, et protéger les populations contre le risque inondation,
- ➔ appliquer le SAGE, par l'organisation et le pilotage de sa mise en œuvre par la CLE.



[Que contient le SAGE ?]

Le SAGE du bassin versant de l'Huisne est constitué de plusieurs documents essentiels et indissociables, définissant :

- ➔ le **cadre politique** dans le *Plan d'aménagement et de gestion durable* (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- ➔ le **cadre technique** au travers du rapport technique illustré *Regards sur le bassin versant de l'Huisne*, associé au PAGD.
- ➔ le **cadre opérationnel** au travers des *fiches actions* et des *fiches indicateurs*, associées au PAGD.
- ➔ le **cadre réglementaire** dans le *règlement*.
- ➔ les **incidences environnementales** dans l'*évaluation environnementale*.



Le PAGD et le règlement constituent le socle sur lequel repose la portée juridique du SAGE.



[La portée réglementaire du SAGE]

A partir du moment où le SAGE est arrêté par le Préfet, il devient opposable à l'Administration et aux tiers. Sa portée réglementaire repose sur son PAGD et sur son règlement.

➔ **L'opposabilité du PAGD : il est opposable à l'Administration.** Les décisions applicables dans le périmètre du SAGE prises dans le domaine de l'eau par les autorités administratives doivent **être compatibles ou rendues compatibles** avec le PAGD.

Les schémas départementaux des carrières et les documents d'urbanisme (SCoT, PLU, cartes communales) doivent **être compatibles, ou rendus compatibles dans un délai de trois ans**, avec les objectifs de protection définis par le SAGE.

➔ **L'opposabilité du règlement : il est opposable à l'administration et aux tiers** pour l'exécution de toutes installations, ouvrages, travaux ou activités mentionnés à l'article L.214-2 du Code de l'environnement : nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités qui, ne figurant pas à la nomenclature des installations classées, sont soumis à autorisation ou à déclaration suivant les dangers qu'ils présentent et la gravité de leurs effets sur la ressource en eau et les écosystèmes aquatiques.



[Le SAGE c'est aussi...]

➔ Un site web : www.sagehuisne.org

Le site web de la CLE, est totalement consacré au SAGE. Bien plus qu'un simple site vitrine, il témoigne de la volonté de la CLE de mettre à disposition de tous le maximum d'informations sur son action ; l'ensemble des rapports d'études, des compte-rendus de réunions et des avis rendus, y est consultable et téléchargeable.

➔ Une base documentaire sur l'eau

Afin de pallier le manque de connaissance des documents touchant de près ou de loin la thématique de l'eau, une base documentaire a été mise en place et est disponible sur le site web de la CLE. Elle compte près de 350 références concernant 19 thématiques différentes. L'information y est la plus exhaustive possible et ordonnée selon le domaine abordé, la nature du document ou son support.

➔ La Lettre du SAGE du bassin versant de l'Huisne.

Le bulletin d'information de la CLE est publié une à deux fois par an à plus de 3 000 exemplaires.



➔ **La Lettre Web du SAGE**

Publiée plus fréquemment que La Lettre du SAGE, La Lettre Web (newsletter) est adressée à plus de 400 personnes via leur messagerie électronique. L'inscription à la liste des destinataires se fait par l'intermédiaire du site web de la CLE.

➔ **Un réseau d'échange et d'expertise sur les rivières**

Mis en place en 2005, ce réseau de techniciens apporte son expertise aux travaux de la CLE et travaille à des actions de vulgarisation des bonnes pratiques de gestion des cours d'eau.



➔ **Des outils pour les acteurs du bassin versant.**

En 2006 et 2008, la CLE a publié respectivement un guide technique pour l'inventaire des zones humides à l'échelle locale et un autre présentant les pratiques de bonne gestion et de bon entretien des cours d'eau.

La CLE dispose en outre, d'un certain nombre d'informations sur l'eau qui peut être mis à disposition des acteurs du bassin versant.

Les 187 communes du périmètre

Orne

APPENAI-SOUS-BELLEME
AUTHEUIL
BELLAVILLIERS
BELLEME
BELLOU-LE-TRICHARD
BELLOU-SUR-HUISNE
BERD'HUIS
BIVILLIERS
BIZOU
BOISSY-MAUGIS
BRETONCELLES
BUBERTRE
CETON
LA CHAPELLE-MONTLIGEON
LA CHAPELLE-SOUEF
COLONARD-CORUBERT
COMBLOT
CONDEAU
CONDE-SUR-HUISNE
CORBON
COULIMER
COULONGES-LES-SABLONS
COURCERAULT
COURGEON
COURGEOUT

DAME-MARIE
DANCE
DORCEAU
EPERRAIS
FEINGS
GEMAGES
LE GUE-DE-LA-CHAINE
L'HERMITIERE
L'HOMME-CHAMONDOT
IGE
LIGNEROLLES
LOISAIL
LONGNY-AU-PERCHE
LA MADELEINE-BOUVET
LE MAGE
MAISON-MAUGIS
MALE
MALETABLE
MARCHAINVILLE
MAUVES-SUR-HUISNE
MONCEAUX-AU-PERCHE
MORTAGNE-AU-PERCHE
MOULICENT
MOUSSONVILLIERS
MOUTIERS-AU-PERCHE
NOCE

PERFONDEVAL
LE PAS-SAINT-L'HOMER
LA PERRIERE
PERVENCHERES
LE PIN-LA-GARENNE
POUVRAI
PREAUX-DU-PERCHE
REMALARD
REVEILLON
LA ROUGE
SAINT AGNAN-SUR-ERRE
SAINT AUBIN-DES-GROIS
SAINT CYR-LA-ROSIERE
SAINT-DENIS-SUR-HUISNE
SAINT GERMAIN-DE-LA-COUDRE
SAINT GERMAIN-DES-GROIS
SAINT HILAIRE-LE-CHATEL
SAINT HILAIRE-SUR-ERRE
SAINT JEAN-DE-LA-FORET
SAINT JOUIN-DE-BLAVOU
SAINT LANGIS-LES-MORTAGNE
SAINT MARD-DE-RENO
SAINT MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME
SAINT MAURICE-SUR-HUISNE
SAINT OUEN-DE-LA-COUR
SAINT PIERRE-LA-BRUYERE

SAINT VICTOR-DE-RENO
SERIGNY
LE THEIL-SUR-HUISNE
TOUROUVRE
LA VENTROUZE
VERRIERES
VILLIERS-SOUS-MORTAGNE

Sarthe

ARDENAY-SUR-MERIZE
AVEZE
BEAUFAY
BEILLE
BOESSE-LE-SEC
BONNETABLE
LA BOSSE
BOUER
BOULOIRE
LE BREIL-SUR-MERIZE
BRETTE-LES-PINS
BRIOSNE-LES-SABLES
CHALLES
CHAMPAGNE
CHANGE
LA CHAPELLE-DU-BOIS
LA CHAPELLE-SAINT-REMY

CHERRE
CHERREAU
CONNERRE
CORMES
COUDRECIEUX
COURCEBOEUFs
COURCEMONT
COURGENARD
DEHAULT
DOLLON
DUNEAU
FATINES
LA FERTE-BERNARD
JOUE-L'ABBE
LAMNAY
LAVARE
LOMBRON
LE LUART
MAISONCELLES
LE MANS
MONTAILLE
NEUVILLE-SUR-SARTHE
NOGENT-LE-BERNARD
NUILLE-LE-JALAIs
PARIGNE-L'ÈVEQUE
MONTFORT-LE-GESNOIS

PREVAL
PREVELLES
SAINT AUBIN-DES-CODRAIS
SAINT CELERIN
SAINT CORNEILLE
SAINT DENIS-DES-CAUDRAIS
SAINT GEORGES-DU-ROSAY
SAINT HILAIRE-LE-LIERRU
SAINT JEAN-DES-ÈCHELLES
SAINT MAIXENT
SAINT MARS-DE-LOCQUENAY
SAINT MARS-D'OUTILLE
SAINT MARS-LA-BRIERE
SAINT MARS-SOUS-BALLON
SAINT MARTIN-DES-MONTs
SAINT MICHEL-DE-CHAVAIGNES
SARGE-LES-LE-MANS
SAVIGNE-L'ÈVEQUE
SCEAUX-SUR-HUISNE
SEMUR-EN-VALLON
SILLE-LE-PHILIPPE
SOULIGNE-SOUS-BALLON
SOULITRE
SOUVIGNE-SUR-MEME
SURFONDS
THELIGNY

THORIGNE-SUR-DUE
TORCE-EN-VALLE
TUFFE
VIBRAYE
VILLAINES-LA-GONAIs
VOLNAY
VOUVRAY-SUR-HUISNE
YVRE-L'ÈVEQUE

Eure-et-Loir

ARGENVILLIERS
AUTHON-DU-PERCHE
BEAUMONT-LES-AUTELS
BETHONVILLIERS
BRUNELLES
CHAMPROND-EN-GATINE
CHAMPROND-EN-PERCHET
COUDRAY-AU-PERCHE
COUDRECEAU
LES ETILLEUX
FRETIGNY
LA GAUDAINE
MARGON
MAROLLES-LES-BUIs
MEAUCE
MONTIREAU

MONTLANDON
NOGENT-LE-ROTRou
SAINT BOMER
SAINT DENIS-D'AUTHOU
SAINT JEAN-PIERRE-FIXTE
SAINT VICTOR-DE-BUTHON
SOUANCE-AU-PERCHE
TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE
VAUPELLON
VICHÈRES

En **gras** les 113 communes comprises en totalité dans le périmètre du SAGE.

Orne : 84
+
Eure-et-Loir : 26
+
Sarthe : 77
=
187 communes

Le SAGE en quelques mots

Publication de la Commission locale de l'eau - Juin 2008

Directeur de publication : Jean-Pierre GÉRONDEAU

Institution Interdépartementale du Bassin de l'Huisne
27 boulevard de Strasbourg / BP 268 / 61008 ALENÇON CEDEX
Tél. 02 33 82 22 72 / Fax 02 33 82 22 73
Courriel : infos@sagehuisne.org / Site Web : <http://www.sagehuisne.org>

Edité à 600 exemplaires / Illustrations : Editions MCBG / Conception et réalisation : IIBH / Impression : Imprimerie de Montligeon / Imprimé sur papier recyclé

Edité grâce au concours financier de :



www.sagehuisne.org



SAGE du bassin de
l'Huisne

Commission locale de l'eau - SAGE du bassin de l'Huisne
27 boulevard de Strasbourg
BP 268
61008 ALENÇON CEDEX

Contacts : M. Jean-Pierre GERONDEAU, Président
M. Vincent TOREAU, Chargé de missions
Tél. 02 33 82 22 72
infos@sagehuisne.org

www.sagehuisne.org